

Projet de champ captant des "Landes du Médoc"

Groupe de travail et de suivi

Compte rendu de la réunion tenue le 21 avril 2015 à Sainte Hélène

Participaient à la réunion :

Membres du groupe de travail

Monsieur Jean-Jacques MAURIN - Adjoint au Maire du Temple - CLE des Lacs Médocains
Monsieur Thierry ALEZINE - SEPANSO - CLE Nappes Profondes
Monsieur Pierre DUCOUT - Président de la CLE - CLE Nappes Profondes
Monsieur Bruno de GRISSAC - SMEGREG
Monsieur Franck QUENAULT - SAGE Lacs Médocains - SIABVELG
Madame Gisèle DEJEAN - ARS
Madame Sophie DE LAVERGNE - Fédération de Pêche
Monsieur Bernard GAILLARD - DREAL AQUITAINE
Madame Elodie COUPE - DDTM
Monsieur Alain CAMEDESCASSE - Maire de Sainte Hélène
Monsieur Jean-Luc PALLIN - Maire du Temple
Monsieur Fernand GAILLARDO - Maire de Saumos
Monsieur Marcel RUIZ - Adjoint au Maire de Saumos
Monsieur Laurent PEYRONDET - Maire de Lacanau
Monsieur Jésus VEIGA - Maire du Porge
Monsieur Jean-Marie CASTAGNEAU - Maire de Salaunes
Monsieur Fernand GAILLARDO - Président du Syndicat des eaux de Saumos/Le Temple
Monsieur Jean-Pierre TURON - Délégué à la protection de la ressource - Bordeaux Métropole
Monsieur Alain RENARD - Vice-Président en charge de la protection et la gestion de l'espace
environnemental - Conseil départemental
Monsieur Jean-Daniel CAILLET - CCI Régionale et CCI Territoriale de Bordeaux
Nicolas PEDRON - BRGM
Monsieur Denis LOUSTAU - INRA
Monsieur Guillaume RIELLAND - Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest
Madame Amélie CASTRO - CRPF
Monsieur Gérard LARRUE - DFCI Gironde

Accompagnaient les membres du groupe de travail :

Monsieur Patrick EISENBEIS - SMEGREG
Monsieur Frédéric LAPUYADE - SMEGREG
Monsieur Nicolas GENDREAU - Bordeaux Métropole
Monsieur Xavier ETCHEGARAY - Bordeaux Métropole
Madame Maud MICHAUD-AFANGNIIKE - Bordeaux Métropole
Madame Isabelle THOMAS - Bordeaux Métropole
Monsieur Christophe LADURELLE - Conseil départemental
Madame Nathalie BRICHE - Conseil départemental
Madame Céline DEBRIEU-LEVRAT - Conseil départemental
Monsieur Ludovic PATTE - ONF
Monsieur Jean-Luc PIGEASSOU - ONF
Madame Marie-Pierre VIALLET-NOUHANT - Chambre d'Agriculture de la Gironde
Marc SALTEL - BRGM
Madame Sophie DE LAVERGNE - Fédération de Pêche

Etaient excusés :

Monsieur Henri SABAROT - CLE des Lacs Médocains
Monsieur Daniel BOURDIE - Fédération de Pêche

Assistaient également à la réunion :

Monsieur André PROUVOYEUR - Sylviculteur à Saumos
Monsieur Pierre LAGUEYRE - Sylviculteur à Saumos
Monsieur Joël ORNON - Sylviculteur
Monsieur Yves VIGNEAU - Sylviculteur
Monsieur José DA SILVA - Sylviculteur
Monsieur et Madame Alain CARRIGOU - Sylviculteur
Monsieur et Madame Jean-Marie LABORDE - Propriétaires



Etablissement public territorial de bassin des nappes profondes de Gironde

Madame LAFON - Sylvicultrice
Madame BOS - Sylvicultrice
Monsieur BIBIAN - Gérant SARL
Monsieur Jean BIENSAN - DFCI Le Porge Sainte Hélène
Monsieur Claude GASSIAN - DFCI Saumos
Monsieur Jean ARNAUD - DFCI Le Porge
Madame Clémentine ROSSI - stagiaire Bordeaux Métropole

La séance est ouverte par M. Camedescasse, Maire de Sainte Hélène, qui accueille les participants. Il rappelle l'objectif du cycle de réunions qui s'ouvre, à savoir examiner la compatibilité du projet de production d'eau potable avec la pérennisation de la sylviculture telle qu'elle est pratiquée sur le territoire aujourd'hui et au moins apporter des réponses aux questions posées lors des réunions précédentes. Les acteurs locaux sont dans l'attente d'une analyse rigoureuse et exhaustive des impacts d'un tel projet tout en étant conscients de la nécessaire solidarité entre les territoires pour la gestion des ressources en eau.

M. Turon précise ensuite que la définition précise du projet "landes du médoc" nécessite une large concertation en particulier avec les acteurs du territoire. Les réunions communes des deux CLE des SAGES Nappes profondes et Lacs médocains ont vu s'exprimer la demande de mise en place d'un groupe de travail ouvert à toutes les parties intéressées. Cette demande a été entendue par Bordeaux Métropole qui a demandé au SMEGREG, dont la compétence et l'éthique sont reconnues notamment au travers de sa récente labellisation en tant qu'EPTB, de bien vouloir animer ce groupe de travail.

M. Ducout rappelle ensuite l'importance qu'il y a à débattre sur un territoire des sujets qui le concerne et se félicite de voir des propriétaires forestiers assister à cette réunion. Il présente ensuite les excuses de M. Sabarot et rappelle ce qu'ont souhaité les deux CLE : la transparence et la garantie de coexistence des usages. Il rappelle le rôle des CLE et remercie les participants pour leur présence.

M. de Grissac précise que :

- bien que cette réunion ne soit normalement ouverte qu'aux membres désignés du groupe de travail, il a été décidé d'accepter que d'autres personnes puissent assister à la réunion et en particulier les propriétaires forestiers du secteur qui sont bien entendu intéressés par le sujet ;
- les débats sont enregistrés pour faciliter l'élaboration du compte rendu.

Il présente ensuite, en s'appuyant sur un diaporama (en pièce jointe), le contenu du dossier de séance:

- une fiche de renseignement à compléter (nom, organisation, coordonnées, questions et attentes, ce que vous pouvez apporter, à qui faire parvenir la fiche) ;
- composition du groupe de travail ;
- principes de fonctionnement, l'organisation proposée et les coordonnées des interlocuteurs ;
- une liste de questions et d'affirmations.



Il présente ensuite succinctement les acteurs en présence intéressés à différents titres par le sujet et précise les objectifs fixés à ce groupe de travail :

- organiser les échanges entre les acteurs, répondre aux questions posées, vérifier les affirmations énoncées pour partager un savoir commun ;
- participer à l'évaluation de l'impact du projet sur les ressources en eau, les milieux, les usages, les activités sur le territoire ;
- accompagner l'élaboration d'une version du projet conçue de manière à supprimer les impacts sur les milieux superficiels ou tout au moins à les réduire le plus possible.

Il insiste sur ce dernier point et en particulier que le projet n'est pas figé, comme certains pourraient le croire, qu'il reste à définir, étant entendu que ce n'est pas le seul projet dont le département aura besoin pour résoudre son problème de surexploitation des nappes, d'autres études sur d'autres ressources étant menées en parallèle en particulier en sud Gironde.

L'objectif assigné à ce groupe et de concevoir collectivement un projet qui pourrait être accepté par tous et mené à son terme sachant qu'il aura à franchir l'écueil des procédures réglementaires de déclaration d'utilité publique.

Le groupe de travail ne pouvant pas siéger fréquemment en réunion plénière, certaines questions vont être renvoyées vers des ateliers thématiques qui se réuniront plus fréquemment, jusqu'à quatre fois par mois.

Ces ateliers, auxquels tous les membres du groupe de travail ou leurs représentants pourront participer, rendront bien entendu compte de leurs travaux au groupe de travail.

A l'évidence, un premier atelier s'intéressera aux questions d'ordre hydrogéologique et en particulier à l'impact sur la nappe du Plio-quatenaire et à la réduction, voire à la suppression de ces impacts par modification du projet.

Un deuxième atelier, qui se subdivisera certainement en plusieurs après sa première réunion, traitera des questions relatives aux impacts sur les milieux et les usages générés par des variations du niveau des nappes : biodiversité, tourisme, activités, production agricole, production forestière, risques (hors risques géologiques), etc.

Le sujet de chaque réunion d'atelier sera indiqué avec précision, chacun pouvant décider ou non de participer à la réunion correspondante.

Les réunions plénières du Groupe de travail feront l'objet de comptes rendus élaborés dans les meilleurs délais et soumis à approbation lors de la réunion suivante.

Les réunions des ateliers feront l'objet de comptes rendus élaborés et diffusés dans des délais très courts (quelques jours), mis à disposition de tous les membres (participants ou non à la réunion de l'atelier) avec une date limite pour formuler remarques et suggestions. Au-delà de cette date, le compte rendu sera considéré comme validé après intégration des éventuelles remarques formulées.

Pour garantir la transparence dans cet exercice, des pages internet dédiées sont ouvertes sur le site internet du SMEGREG avec un accès grand public à toutes les



questions posées ainsi qu'aux réponses apportées. Des pages à accès restreints seront réservées aux membres (invitations aux réunions, ordre du jour des réunions des ateliers, comptes rendus, relevés de décision). Les comptes rendus du Groupe de travail seront mis à la disposition du grand public après leur validation.

Il est ensuite procédé à un tour de table pour que chaque participant puisse se présenter.

La suite de la réunion est consacrée à l'examen d'une série de questions et d'affirmations déjà identifiées et regroupées en fonction des personnes qui seront appelées à formuler des réponses (l'illustration de la réponse à l'aide d'un diaporama est mentionnée entre parenthèses après le nom de l'intervenant et le diaporama correspondant figure en annexe, de même est mentionnés lorsque le diaporama renvoie à références bibliographiques).

M. de Grissac : "Pourquoi substituer ?"

M. Lapuyade (diaporama et références bibliographiques), précisant que les réponses seront brèves, même si les argumentaires pourraient être très développés puisque s'appuyant sur des études menées depuis 1999 au moins : "Le fondement des substitutions est le SAGE des Nappes profondes de Gironde approuvé en 2003 et révisé en 2013. Ce SAGE fait le constat de bilans déséquilibrés à grande échelle au sein des nappes profondes. La comparaison de ce qui est prélevé à ce que peuvent supporter les nappes sur des zones délimitée ont amené la CLE du SAGE Nappes profondes à considérer comme déficitaire les nappes de l'Eocène et du Campano-Maastrichtien comme déficitaire dans la zone centre du département. Le deuxième constat réalisé est l'existence de risques plus locaux liés aux modalités d'exploitation de ces nappes : risque de salinisation de la nappe de l'Eocène inférieur à moyen en bordure de l'estuaire et risque de dénoyage de l'Oligocène au sud de l'agglomération. Les éléments de dimensionnement à prendre en compte pour préciser les volumes à substituer sont les suivants :

- restauration du bon état des unités de gestion déficitaires et des zones à risques ;
- évolution de la demande en eau potable à l'échelle du territoire départemental en lien avec une croissance démographique soutenue ;
- la prise en compte du risque d'indisponibilité de certains pôles de production d'eau potable plus sensibles aux pollutions ;
- le gisement d'économie d'eau mobilisable, travail auquel le SMEGREG consacre autant de moyens qu'à l'étude des ressources conventionnelles ;
- la nécessaire sécurisation des services de l'eau potable."

M. de Grissac : "On comprend que ces substitutions visent à résoudre un problème de substitution et la question qui vient ensuite est : qui a rendu nécessaires ces substitutions ? Qui est à l'origine de cette surexploitation ?"

M. Lapuyade (diaporama et références bibliographiques) : "Deux cartes pour répondre à cette question : la première présente les captages d'eau potable en fonction de la nappe captée et la deuxième les volumes prélevés dans la nappe de l'Eocène moyen. On voit ici que tous les girondins sont approvisionnés en eau potable à partir des nappes profondes et que la nappe déficitaire de l'Eocène que l'on souhaite soulager est utilisée par bien d'autres collectivités que Bordeaux



Métropole notamment dans toute la zone centre du département. Si l'on regarde les volumes prélevés à l'Eocène moyen, il conviendrait de ne pas dépasser 38,3 Mm³/an. Sur la dernière décennie, les volumes prélevés oscillent entre 41 et 55 Mm³/an et sont destinés en très grande majorité à la production d'eau potable. Sur cette même période les prélèvements de la CUB dans cette nappe ne représentent que 9 à 15 Mm³/an alors que la CUB représente la moitié de la population girondine. Même si elle exploite la nappe de l'Eocène, ce n'est pas la CUB qui a rendu nécessaire la substitution mais l'ensemble de ceux qui y prélèvent et la CUB ne représente qu'une partie des prélèvements".

M. de Grissac : "et pourquoi ne pas faire d'abord des économies d'eau"

M. Eisenbeis (diaporama) : "La substitution n'est pas le seul moyen identifié par le SAGE Nappes profondes pour résoudre le problème de surexploitation de certaines nappes puisque le SAGE a fait des économies d'eau et de la maîtrise des consommations la première de ses priorités. Si l'on examine l'évolution des prélèvements dans les nappes profondes depuis la fin des années 60, on constate qu'ils n'ont cessé de croître jusqu'en 2003, année de la canicule et de l'approbation du SAGE et diminuent depuis cette année 2003 alors que la population augmente à un rythme toujours plus soutenu. Si l'on regarde maintenant le volume prélevé par habitant, on constate également une diminution depuis 2003 sachant que le SAGE s'est fixé en 2013 un objectif minimal à respecter pour le prélèvement par habitant et un objectif renforcé plus ambitieux. Pour mettre en avant les résultats déjà enregistrés, on peut citer les pertes des réseaux d'eau potable qui sont passées de 25% en 2003 à 19,5% en 2015 soit une économie de 6 Mm³/an à l'échelle départementale. Les communes aussi font des efforts pour réduire les consommations dans leurs bâtiments ou pour l'arrosage des espaces verts. Bordeaux a ainsi réduit ses consommations de 700 000 m³/an depuis 2003 et Mérignac de 100 000 m³/an. Les particuliers font également des efforts de comportement mais se sont aussi équipés de matériels hydro-économiques puisque les consommations moyennes par abonné sont passées de 110 m³/an en 2003 à 104 en 2015."

M. de Grissac : "après les rendements de réseau, nous avons tous pu lire une affirmation dans des documents : les collectivités ont des canalisations pourries. Est-ce exact ou erroné ?"

M. Eisenbeis (diaporama) : "On vient de voir qu'en Gironde les pertes sont inférieures à 20% au global ce qui est un très bon résultat. Par ailleurs le SAGE impose la réalisation de diagnostics de réseau à toutes les collectivités, la sectorisation des réseaux pour travailler à des échelles plus fines et la mise en œuvre d'actions curatives. Globalement le résultat est bon sachant que les objectifs nationaux sont respectés par tous, la centaine de service d'eau potable à quatre exceptions près."

M. de Grissac : "pourquoi ce projet (Landes du Médoc) et pas un autre ?"

M. Lapuyade (diaporama et références bibliographiques) : "Il faut rappeler que le SMEGREG a été créé en 1998 pour étudier la faisabilité de toutes les solutions de substitution et ce en toute indépendance. Ainsi onze solutions principales ont été



Etablissement public territorial de bassin des nappes profondes de Gironde

étudiées depuis l'année 2000 sans compter les ressources d'intérêt plus local examinées également. La CLE du SAGE Nappes profondes a arrêté en 2009 une sélection parmi ces projets étudiés sur la base de critères clairement définis. Trois projets sont ressortis à l'issue de cet exercice : Oligocène de Sainte Hélène renommé aujourd'hui Landes du Médoc, le Cénomaniens du sud Gironde sur lequel nous poursuivons des investigations et Eau de Garonne- réinfiltration - reprise qui est encore à l'étude et classé en troisième position."

M. de Grissac : "mais pourquoi un projet ici ? Qu'est-ce qui justifie un projet ici, sur ce territoire ?"

M. Lapuyade (diaporama et références bibliographiques) : "La conception d'un projet obéit à des contraintes techniques. Le critère d'éloignement est important car il impacte très fortement le prix de l'eau puisqu'elle coûte cher à transporter et l'éloignement ne peut se concevoir que si on transporte des grandes quantités d'eau. Nos études ont démontré que sur le secteur de Saumos-Sainte Hélène, les formations de l'Oligocène sont épaisses et perméables ce qui leur permet de supporter des prélèvements très importants. On est de plus ici dans une zone où cette nappe est alimentée depuis les aquifères sus-jacents ce qui garantit la reconstitution des réserves en cas d'exploitation. La nappe de l'Oligocène est ici suffisamment profonde pour être à l'abri des pollutions de surface mais pas trop pour que la température de l'eau ne soit rédhibitoire pour la production d'eau potable. Enfin les prélèvements sont peu nombreux à l'Oligocène dans les environs ce qui limite les possibilités de conflit d'usage."

M. de Grissac : "Puisque l'eau va vers l'agglomération, pourquoi pas un projet plus près de celle-ci ?"

M. Lapuyade (diaporama et références bibliographiques) : "Le développement de l'agglomération depuis l'époque romaine s'est toujours traduit par des besoins en augmentation alors que les sources situées dans la ville devenaient indisponibles du fait de leur dégradation par des pollutions urbaines. La solution a donc consisté à aller chercher de l'eau toujours plus loin dans les territoires périphériques. Avec le transfert des techniques de forage pétrolier vers la recherche d'eau après la 2^e guerre mondiale, le recours aux nappes profondes a été facilité et les captages ont été créés au plus près des zones de besoin. Ce modèle n'est plus d'actualité car il se traduit par une trop grande concentration des prélèvements sur des territoires limités. Ceci étant précisé, rapprocher le champ captant de l'agglomération se traduirait par le risque de diminuer le débit des sources de l'ouest de la métropole. Des ressources existent plus près mais leur vulnérabilité est plus forte. Quant aux projets les plus proches à fort potentiel, ils ont été écartés (cf. "pourquoi ce projet et pas un autre ?")."

M. de Grissac : "et enfin à qui est destinée l'eau qui serait produite ici ?"

M. Lapuyade (diaporama) : "La recherche d'efficacité économique pour résoudre le problème de surexploitation de certaines nappes du SAGE conduit à privilégier les projets de grande capacité concentrés sur des parties du territoire plutôt que de multiplier des petits projets locaux dispersés dans l'espace. Le graphique présenté permet de comparer pour différentes collectivités le coût de revient du m³ issu d'un projet de grande capacité mais mutualisé à celui d'une solution locale portée



isolément par chaque collectivité. A l'heure actuelle est étudié le scénario de substitution sachant que si l'eau produite par le champ captant est transférée vers Bordeaux-Métropole, près de la moitié de cette eau sera redistribuée vers des collectivités périphériques dont certaines très rurales. L'avantage d'utiliser le réseau de la Métropole est qu'il existe déjà et qu'on évite ainsi la création très coûteuse de canalisations de transfert vers ces collectivités."

A l'issue de cette première série de question, la parole est donnée à salle.

M. Peyrondet indique que la méthode utilisée lui semble vouloir amener le groupe de travail à valider le projet et qu'il ne peut pas se ranger aux explications du SMEGREG qui ont déjà été présentées lors des réunions inter-CLE. Cette méthode, qui a permis d'examiner dix questions sur la cinquantaine identifiée, ne laissera pas de temps pour débattre, n'a pas appris grand-chose aux acteurs présents qui connaissent déjà le sujet. On est ici dans une démonstration qui fait la publicité du projet et ne permet pas le débat entre élus.

M. de Grissac précise que cette première partie de l'exercice vise à bien remettre les choses dans leur contexte et à éviter que l'on confonde à tort l'objet du projet, qui vise à résoudre un problème collectif de surexploitation de nappes et non pas à satisfaire des besoins croissants de la Métropole.

M. Peyrondet précise qu'il ne remet pas en cause la nécessité de substituer mais qu'il aurait préféré que l'on examine une alternative consistant à substituer à partir de plusieurs projets en réduisant le nombre de forages sur ce territoire et en implantant sur d'autres.

Selon M. Ducout, il y aura le temps de débattre mais que cet exercice préliminaire est nécessaire, même si certains ont déjà entendu ces exposés, de manière à démontrer qu'il s'agit de projets réfléchis dans le cadre d'une gestion équilibrée et durable de la ressource et non pas d'un projet choisi au hasard. Le tour de toutes les solutions a été fait, celle-ci a été jugée comme la moins mauvaise et il reste à en préciser le contenu pour réduire son impact au minimum

Pour M. Peyrondet, indiquer qu'il s'agit de la moins mauvaise solution n'est pas à même de rassurer les acteurs locaux et ce n'est pas un impact le plus faible possible qui doit être recherché mais pas d'impact du tout.

M. Ducout qu'il faut avancer et que les questions à venir abordent ce sujet.

M. Renard rappelle que la méthode retenue consiste à répondre à des questions collectées au fil des échanges passés. Il considère qu'il peut être frustrant à certains d'entendre les réponses qu'ils ont déjà entendues mais tous autour de la table n'avaient pas eu accès à ces informations. Il incite les participants à poser des questions ou à préciser les points qu'ils souhaitent voir approfondis.

M. Peyrondet demande que des solutions alternatives soient étudiées et qu'un atelier se consacre à ce sujet. Il indique être conscient que ça coûterait plus cher, au moins à court terme, sans être certain que ça ne coûterait pas moins cher à long terme en termes d'impacts sur l'environnement.



M. Renard invite tout le monde à visiter le site du SMEGREG et à prendre connaissances des études menées par le SMEGREG sur les solutions envisageables et leur comparaison.

M. Peyrondet indique que ce sont les données et les études du SMEGREG et qu'il avait demandé des études complémentaires indépendantes. Il y a des études du SMEGREG mais quand on lit les études on peut avoir des doutes et des craintes en matière d'impacts des champs captant sur notre territoire.

M. Renard comprend qu'il puisse y avoir des interrogations, des doutes et des critiques mais il rappelle que la concertation consiste notamment à exprimer clairement ces interrogations, doutes et critiques de manière à ce que nous puissions en débattre. Il ne faut pas être dans la suspicion par ce qu'un acteur du territoire a réalisé une étude.

M. Peyrondet précise qu'il est inquiet mais pas suspicieux. Et qu'il est là pour défendre les intérêts de son territoire et de ses administrés et également chercher une solution pour l'approvisionnement de la Métropole.

M. Renard insiste sur le fait qu'il s'agit de trouver de l'eau pour tous les girondins, que le projet s'inscrit dans l'intérêt général car tous les girondins contribuent à l'exploitation des nappes profondes dont certaines sont trop sollicitées. On ne cherche pas et on ne propose pas des solutions que pour certains mais pour l'ensemble du territoire. Il faut que les solutions proposées et mises en œuvre n'impactent pas négativement les territoires.

Pour M. Peyrondet, l'impact sur la nappe du Plio-quatenaire reste le cœur du sujet et justifie tous les craintes. Il faut aborder le sujet.

M. de Grissac signale que c'est l'objet de la troisième série de questions qui seront examinées aujourd'hui et propose d'enchaîner avec la deuxième série : "le projet est-il figé, peut-on le modifier ou son contenu est-il définitivement arrêté ?"

M. Gendreau : "Le projet n'est pas figé puisque on en est aujourd'hui aux études pré-opérationnelles. On travaille pour affiner le projet mais n'est définitivement arrêté. Tout est modifiable à ce stade que ce soit le nombre et la localisation des forages ou le tracé des canalisations".

M. de Grissac "Puisque l'on parle des canalisations, où passeront elles ?"

M. Gendreau (diaporama) : "Comme dit par ailleurs, l'eau va être amenée vers la Métropole et une partie sera redistribuée vers les services de l'eau voisins. Pour amener cette eau vers la Métropole, trois tracés ont été identifiés, chacun d'entre eux n'étant pas figé."

M. de Grissac : "De vos réponses je retiens qu'il y a trois tracés pour les canalisations de transferts vers l'agglomération."

N. Gendreau : "Ces trois tracés font l'objet d'analyse sommaire pour croiser les avantages et inconvénients de chacun d'eux".

M. de Grissac : "Je retiens également que pour ce qui concerne le champ captant, et en particulier le nombre de forages et leur localisation, rien n'est arrêté, tout est ouvert. Vous partez d'une page blanche ?"



N. Gendreau : "On part de l'hypothèse d'implantation théorique imaginée par le SMEGREG pour procéder à des simulations et vérifier la faisabilité globale du projet. Mais cela reste une implantation théorique et nous allons devoir travailler à l'implantation pour positionner au mieux chaque ouvrage pour minimiser ou supprimer les impacts en fonction du contexte local. Aucun ouvrage n'est définitivement implanté à ce stade de la réflexion".

M. de Grissac : "Donc la carte d'implantation qui a pu être présentée à plusieurs reprises n'est que théorique."

M. Gendreau : "C'est une implantation théorique qui a servi pour faire les études jusqu'en 2012 mais de laquelle on repart car il est plus facile de repartir de cette vision théorique que d'une page blanche."

M. de Grissac : "Si un projet se réalise, il pourrait être totalement différent de cette configuration ?

M. Gendreau : "Il pourrait être totalement différent de cette configuration, sous réserve bien entendu qu'on sollicite le réservoir de l'Oligocène".

M. Peyrondet : "On est sur le fond ou sur la forme ? Le dimensionnement est prévu pour 12 Mm³/an, cette capacité est actée, ce n'est pas de la théorie ?"

M. Gendreau : "On est sur une capacité de 10Mm³/an puisque le SAGE a identifié un besoin en substitution à hauteur de 20 Mm³/an en deux projets à choisir parmi trois. On met en œuvre un premier projet à 10 Mm³/an. Les études déjà menées ont démontré que l'on pouvait prélever ces volumes dans la nappe de l'Oligocène sans la mettre en péril".

M. Peyrondet : "Donc on est que sur la forme, on cherche les implantations."

M. de Grissac : "On peut retenir que l'objectif est de 10 Mm³/an mais que l'on ne sait pas comment ces 10 Mm³ vont être produits".

M. Ruelland : "Alors que l'on nous a annoncé que les forages pourraient être déplacés notamment vers le sud, travailler déjà sur des hypothèses de tracé de canalisation n'est-il pas prématuré ? Ou cela ne signifierait-il pas que les degrés de liberté pour déplacer les forages sont plus limités que l'on veut nous le faire croire ? On nous parle de concertation mais on fait avancer les tracés des canalisations. Et qu'en sera-t-il de l'enquête publique. Tout le projet sera-t-il soumis à enquête en une seule fois, ou plusieurs enquêtes séparées seront-elles diligentées ? Tout ceci paraît précipité. On a le sentiment d'un projet fini. Alors qu'il devrait y avoir débat sur l'implantation du champ captant, on nous présente des tracés de canalisations, on parle aussi d'acquisitions foncières. C'est un mauvais signal."

M. Ducout : "Le projet n'est pas figé. Et le tracé des canalisations ne limite pas tant que ça les possibilités de déplacer les forages."

M. Renard : "La nappe visée est connue et la zone d'implantation du champ captant approximativement délimitée. La question des lieux où l'on prélèvera réellement est entièrement ouverte à la concertation."

M. Ruelland : "J'entends et je comprends ce que vous dites mais les échéances annoncées et les documents qui circulent ne nous rassurent pas, au contraire. Alors



que l'on nous annonce une concertation au bout de 40 minutes de réunion, on nous présente des tracés. Il faut que l'on puisse discuter."

M. Turon : "Ces échanges en réunion plénière sont un passage obligé mais c'est en atelier que l'on va entrer dans les détails de l'implantation, des impacts et même peut-être des volumes. Quant à examiner les tracés, il n'est pas anormal de le faire car ce poste pèse lourd dans le projet, quitte à ce que les hypothèses présentées aujourd'hui soient toutes abandonnées in fine."

M. Ruelland : "Dans le déroulé, il aurait été plus pertinent de parler d'abord des impacts sur la nappe et la forêt avant d'aborder la question des tracés des canalisations".

M. de Grissac : "Vu les débats qu'elle provoque, cette question du tracé méritait d'être posée. Et je vais la formuler différemment : si le champ captant devait être déplacé pour supprimer les impacts, est ce qu'on pourrait voir proposée une nouvelle hypothèse de tracé ?"

M. Gendreau : "Bien sûr, si on se décale vers le sud, il faudra étudier d'autres tracés, sachant que l'on privilégie toujours des tracés au droit ou proches de voies ou route existantes."

M. de Grissac : "Ont été évoquées les questions d'acquisitions foncières et justement nous avons tous pu lire qu'un propriétaire avait vendu des parcelles à la CUB et qu'elles lui avaient été très bien payées. Qu'en est-il ? Y a-t-il déjà eu des acquisitions foncières ?"

M. Gendreau : "Bordeaux-Métropole n'a fait aucune acquisition foncière. Et l'achat de terrains n'est pas à l'ordre du jour puisqu'on ne sait pas où seront les forages."

M. Ruelland : "Pour réaliser les forages, il va vous falloir du foncier. Existe-t-il un calendrier pour les acquisitions ?"

M. Gendreau (diaporama) : "Nous avons une échéance imposée par le SAGE Nappes profondes, en lien avec la directive cadre sur l'eau, c'est 2021. Il faudrait que ce projet soit en service fin 2020. Un retro planning nous donne une enquête publique à mener en 2018 ce qui nécessite que l'ensemble des éléments, localisation des forages, impacts, et tracés des canalisations soient connus fin 2017. C'est un planning réaliste mais ambitieux dont le respect dépendra des difficultés que nous rencontrerons."

M. de Grissac : "Qui décide de la résiliation du projet ? Qui autorise sa mise en œuvre ?"

M. Gendreau (diaporama) : "Bordeaux métropole en tant que maître d'ouvrage propose de faire mais c'est le Préfet qui autorise ou non la réalisation à l'issue d'une procédure et notamment de l'enquête publique."

M. de Grissac : "Deux acteurs importants ne figurent pas sur votre diapositive, ce sont les deux CLE qui veillent à garantir le bon état des ressources et leurs périmètres. Elles auront à se prononcer sur l'acceptabilité du projet, et en particulier la CLE du SAGE Lacs Médocains."



M. Quenault : "En effet, la CLE Lacs médocains aura à se prononcer comme elle le fait sur tous les projets. Cela se fera en réunion plénière compte tenu de l'importance du projet."

M. Gendreau : "Les avis des CLE ne constitueront pas une difficulté si nous avons bien travaillé à l'amont pour concevoir en commun un projet acceptable."

M. de Grissac : "Je rajoute une question à la liste : que se passe-t-il si ce projet ne peut pas aller à son terme ? Quelle est l'alternative en ce qui concerne l'atteinte des objectifs du SAGE Nappes profondes dans les échéances fixées par la réglementation ?

M. Ducout : "Le SAGE Nappes profondes révisé intègre le lien entre les nappes profondes et les eaux de surfaces. La CLE du SAGE Nappes profondes a la possibilité, si les impacts sur les milieux superficiels étaient trop importants, de modifier le classement des projets et de privilégier la mise en œuvre d'un autre projet aujourd'hui moins bien classé. Par ailleurs, le rôle et le positionnement de nos CLE doit rassurer les acteurs du territoire."

M. de Grissac : "La nouvelle version du SAGE indique en effet qu'un projet peut être jugé compatible avec le SAGE Nappes profondes que sous réserve qu'il ne remette pas en cause l'atteinte du bon état pour les milieux aval aux nappes profondes. En l'occurrence, un projet concernant les nappes profondes que la CLE des Lacs médocains jugerait non compatible avec son SAGE au motif d'un impact remettant en cause le bon état des ressources de son périmètre serait non compatible avec le SAGE Nappes profondes".

Nouvelles questions à M. Gendreau : "Comment les impacts seront ils vérifiés ? C'est une question complexe car il y a des impacts directs sur la nappe du Plio-quadernaire et des impacts indirects sur les milieux et les activités qui dépendent de cette nappe."

M. Gendreau (diaporama) : "Pour ce sujet complexe, l'idée est d'entreprendre dès cette année des mesures à partir d'un réseau à mettre en place, en particulier pour la nappe du Plio-quadernaire. Le but est de disposer d'un état initial très précis et de suivre l'évolution des milieux dans le temps, en vérifiant que les hypothèses que nous utilisons sont les bonnes. Nous souhaitons nous appuyer sur les connaissances des acteurs locaux pour créer un réseau de mesure et de suivi détaillé de la nappe et des peuplements forestiers. La complexité de l'exercice tient bien entendu aux variations interannuelles des conditions météorologiques aujourd'hui influencées par les effets du changement climatique".

M. de Grissac : "Nous venons d'achever une deuxième série de questions. Avez-vous des questions ?"

M. Maurin : "On sait ce que l'on va pomper mais on ne sait pas comment la nappe va se recharger".

M. de Grissac : "C'est au BRGM que nous allons poser cette question qui fait transition avec les interventions à venir."

Mme Castro : "On ressort de ces exposés avec beaucoup de questions relatives aux scénarios étudiés. On part sur des hypothèses de déficit de l'Eocène, d'évolution



des consommations, d'économies d'eau. Toutes ces hypothèses s'intègrent dans un scénario global de gestion de l'eau sur le département dans son ensemble, le champ captant n'étant qu'une réponse parmi d'autres au problème de surexploitation des nappes profondes. Que se passera-t-il si les consommations baissent plus que prévu, si les économies sont plus ou moins efficaces que prévu ? Aura-t-on encore besoin du champ captant ? Il nous faut construire des scénarios avec un éventail de situations nous permettant une analyse de risque. Pour la forêt, sujet qui me préoccupe, on peut s'inquiéter de l'évolution de la pluviométrie. L'année exceptionnelle de 2003 est annoncée comme la normale dans 20 ans. Pour la forêt, notre inconnue c'est la pluie et si on a moins de précipitations, que se passera-t-il ?"

M. de Grissac : "J'entends deux questions dans vos propos. Celle du scénario qui constitue la justification du projet tout d'abord : pourquoi 10 Mm³/an ? Pourquoi pas plus, pourquoi pas moins ? Ce scénario est construit sur la base des hypothèses les plus probables mais pas les plus optimistes, ce qui a fait qualifier ce scénario de référence pour l'élaboration du SAGE Nappes profondes de scénario réaliste mais sécuritaire. Nous travaillons tous les ans à la vérification du bien-fondé des hypothèses retenues et à l'actualisation de celles-ci et du scénario dans son ensemble. Ce qui est certain, c'est que nous avons besoin d'un premier projet à 10Mm³/an rapidement. Votre deuxième questionnement concerne plus particulièrement les hypothèses en matière de climat. Cette question, et en particulier la prise en compte d'une évolution du climat vers les conditions exceptionnelles connues en 2003, relève des ateliers. La construction des scénarios à simuler dans le modèle est notamment le travail de l'atelier 1 et les données climatiques constituent un sujet à part entière".

M. Ducout : "Il serait intéressant de voir les chroniques de la nappe du Plio-quaternaire, et notamment pour le piézomètre de Le Temple qui est utilisé par la cellule de gestion de la ressource de la Préfecture. On verrait que le marnage sur cette nappe n'a pas évolué sur les vingt dernières années. Ceci tient au fait que même les pluies d'une année sèche suffisent à recharger la nappe du Plio-quaternaire, ce qui explique que l'on soit obligé de drainer le massif. Il n'est pas certain, au contraire, qu'une diminution des pluies impacte sensiblement le comportement de cette nappe."

M. de Grissac : "Les sujets qui viennent d'être abordés illustrent l'ampleur du travail que nous avons à mener sur les hypothèses et les scénarios pour évaluer l'impact du projet et juger de son acceptabilité.

Avant de donner la parole au BRGM, une affirmation sur laquelle il nous faut revenir : c'est pour cacher quelque chose qu'il n'y avait pas de journaliste aux réunions inter-CLE des 12 décembre 2014 et 27 février 2015".

M. Quenault : "M. Sabarot a toujours insisté sur l'importance de la communication et l'impératif de transparence. Comme le prévoit la réglementation, les réunions des CLE ne sont pas publiques, et donc les réunions inter-CLE ne le sont pas. Les deux réunions inter-CLE ont toutefois donné lieu à des communiqués de presse dans lesquels figuraient les coordonnées des interlocuteurs qui pouvaient être sollicités".



M. Ducout : "Pour les deux réunions, les deux présidents de CLE s'étaient mis à la disposition des journalistes mais il n'y a pas eu de demande d'information."

M. de Grissac : « Qu'est-ce qu'un modèle ? A quoi ça sert ? »

M. Saltel (diaporama) : « Un modèle est la représentation d'un système par un autre plus facile à appréhender. Un modèle sous-entend simplification. En hydrogéologie, il s'agit de représenter par des équations les écoulements de l'eau dans le sous-sol. Un modèle hydrogéologique a plusieurs finalités : représenter schématiquement une nappe, comprendre son fonctionnement et prévoir son comportement. Un modèle va nécessiter une synthèse des connaissances sur un secteur. La construction du modèle va permettre d'identifier des déficits de connaissance et des besoins d'investigations pour lever les incertitudes. L'outil modèle, une fois construit et validé, est utilisé pour évaluer l'impact d'un projet sur les ressources. »

M. de Grissac : « Le modèle est donc une représentation simplifiée du milieu. N'y a-t-il pas un risque à simplifier ? »

M. Saltel : « Le modèle simplifie la complexité du terrain mais doit en représenter fidèlement le comportement. »

M. de Grissac : « Comment est construit un modèle ? »

M. Saltel (diaporama) : « On commence par un modèle géologique qui représente les formations présentes. C'est la coquille du modèle que l'on va renseigner avec les propriétés des réservoirs. On injecte ensuite de l'eau dans le modèle avec les précipitations données ici par Météo France et on en fait sortir par les sources ou les pompages. On compare ensuite le comportement que nous donne le modèle à ce que l'on a observé sur le terrain. Les comparaisons des simulations aux observations amènent à corriger le modèle jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de décalage ou très peu entre le simulé et l'observé. »

M. de Grissac : « On construit donc une représentation simplifiée de la réalité physique, on y introduit des variables que l'on a mesuré, on y fait circuler de l'eau et l'on compare les simulations à la réalité observée. Dès qu'on est capable de représenter ce qu'on a déjà vécu, le modèle est considéré validé. »

M. Saltel : « C'est bien ça, l'objectif est de reproduire ce que l'on connaît. On peut ensuite se projeter ? »

M. de Grissac : « Justement la question est quel est l'impact d'un projet sur la ressource. Comment utilise-t-on le modèle pour répondre à cette question ? »

M. Saltel (diaporama) : « Le modèle sait représenter les observations passées à partir de données climatologiques et des prélèvements connus. On construit pour le futur des scénarios sur la base d'hypothèses de pluie et de prélèvements. Les simulations de ces scénarios prospectifs vont permettre d'élaborer des cartes d'état du milieu à différentes échéances ou d'étudier l'évolution des niveaux sur un forage. »

M. de Grissac : « Et si on veut estimer l'impact d'un projet, comment procède-t-on avec cet outil ? »



M. Saltel (diaporama) : « Des scénarios sont construits avec ou sans champ captant, pour différentes implantations des forages, pour différentes hypothèses climatiques. Ce sera l'une des tâches confiées aux ateliers. Pour évaluer l'impact, on compare les résultats donnés par deux simulations, l'une avec un scénario sans champ captant, l'autre avec un scénario intégrant le champ captant. Pour faciliter l'interprétation, on ne fait varier qu'un paramètre : avec ou sans champ captant par exemple. Car si on fait en même temps varier le climat par exemple, on ne saura pas discerner ce qui est imputable au champ captant ou au climat. »

M. de Grissac : « Une question très importante à laquelle il faut répondre clairement : pourquoi les impacts simulés en 2015 sont très différents de ceux simulés en 2012 et présentés à cette époque ? »

M. Saltel (diaporama) : « Les impacts sont différents parce-que les objectifs des simulations et les outils utilisés sont différents. En 2012 l'objectif était d'estimer l'impact du projet sur les nappes profondes à l'aide d'un outil régional, le modèle mathématique nord aquitain. C'est un outil qui n'a pas été conçu pour simuler des impacts sur la nappe de surface. Ce modèle ne prend pas en compte les échanges nappes-rivières et les calculs sont faits dans des mailles de 2 km par 2 km. Enfin, la simplification passait aussi par l'absence de calcul dans les couches imperméables qui séparent les réservoirs. L'outil n'était pas fait pour étudier l'impact sur la nappe de surface. Les simulations ont été faites avec deux hypothèses de champ captant, à 10 et à 12 Mm³/an, et deux hypothèses pour les conditions climatiques. A la question posée à l'époque, est-ce que l'Oligocène peut supporter un tel projet, la réponse était oui. Les simulations révélaient un impact sur les autres nappes et notamment celle du Plio-Quaternaire. Pour cette dernière, il était précisé que les résultats devaient être pris avec réserve car le modèle n'était pas fait pour ça. »

M. de Grissac : « Le modèle n'était pas fait pour simuler l'impact sur la nappe du Plio-Quaternaire mais on l'a quand même utilisé pour estimer cet impact. Cette utilisation ne s'est pas faite sans prendre des précautions. »

M. Saltel : « Les précautions étaient de préciser dans les résultats les réserves exprimées ci avant et on savait que les hypothèses utilisées et les simplifications faites allaient sur estimer les impacts simulés sur le Plio-Quaternaire. »

M. de Grissac : « On a donc présenté des résultats qui présentaient des impacts majorés, sur estimés, de manière à ne pas prendre de risque. »

M. Saltel : « C'est cela, reste à vérifier l'estimation dans un outil adapté. »

M. de Grissac : « Question de la salle, qu'est-ce qu'une nappe captive ? »

M. Saltel : « On va pouvoir l'illustrer maintenant. On a donc construit un modèle dédié au projet Landes du Médoc. Dans la première nappe sous le sol, celle du Plio-Quaternaire, la nappe est à la pression atmosphérique. On dit qu'elle est libre. Dans les réservoirs plus profonds, l'eau est sous pression. La nappe correspondante est dite captive et elle est protégée par des formations peu ou pas perméables. C'est un modèle bien plus précis et détaillé qui va permettre de répondre plus finement aux questions posées notamment parce que les mailles sont de 100 m de côté contre 2 km auparavant, que les calculs sont faits également dans les couches



imperméables et ce quatre fois par an contre une seule fois dans le modèle régional. Pour construire le modèle local Phonème gigogne au modèle régional, on s'est appuyé sur les cartes géologiques, les données de tous les forages et les campagnes sismiques. Géologie plus détaillée et mailles plus fines donnent un outil bien plus précis, utilisable pour répondre aux questions relatives à l'impact sur les ressources de surface. »

M. Pedron : « Pour revenir sur les nappes captives, on dit que la nappe est captive car l'eau est enfermée et sous pression entre deux couches imperméables. Et lorsqu'on fait un forage qui atteint le réservoir, l'eau remonte vers la surface dès que l'on a perforé la couche imperméable supérieure. La pression de l'eau, l'emprisonnement de l'eau entre des couches imperméables expliquent que ces eaux soient très bien protégées des pollutions à la surface du sol. »

M. de Grissac : « Et si la pression est suffisamment forte, l'eau peut jaillir à la surface par le forage, ce qui était le cas autrefois pour l'Eocène. Dernière question pour le BRGM : quelles données seraient utiles pour améliorer le modèle ? »

M. Saltel (diaporama) : « Une étude plus détaillée de la nappe du Plio-Quaternaire et du réservoir hydrographique apparaissent indispensables. Ce dernier est un réseau très dense et on a des mesures de débit qu'au débouché sur les lacs. Qui plus est on a plus de station de jaugeage permanente suivie par l'Etat.

Par ailleurs, les travaux que nous avons présentés en février à l'inter-CLE ont montré qu'il fallait préciser les perméabilités dans les couches peu perméables sur Sainte Hélène. Des capteurs sont déjà en place et des pompages vont être réalisés. Enfin, si l'on souhaite déplacer le champ captant vers le sud ou vers l'ouest pour limiter ou supprimer l'impact sur la nappe du Plio-Quaternaire, il serait nécessaire de vérifier par un ou plusieurs forages de reconnaissance que les hypothèses que nous avons faites sur les caractéristiques des réservoirs sont valides. Il n'y a pas en effet de forage et de données dans ces nappes sur Le Temple. »

M. de Grissac : « Avez-vous des questions complémentaires ? »

M. Loustau : « Ma question porte sur l'avancement des études. Y a-t-il déjà, ou non, des impacts modélisés sur la nappe du Plio-Quaternaire ? »

M. Saltel : « La phase de calage du modèle est achevée. Nous avons fait les premières simulations. Nous avons encore des incertitudes qui justifient les investigations supplémentaires que je viens d'évoquer dont certaines sont en cours. »

M. Pedron : « On a fait tourner le modèle avec le scénario arrêté en 2012 avec un positionnement arbitraire et non optimisé du champ captant. Cet exercice a permis de montrer les améliorations de l'outil et de révéler ou préciser les incertitudes et donc de guider les investigations. Compte tenu de l'importance des hypothèses en matière de climat, nous avons passé une convention avec Météo France pour des données plus fines. Nous travaillons par ailleurs à affiner le réseau hydrographique. L'objectif est d'avoir un outil abouti pour le travail en atelier. »

M. de Grissac : « On ca donc déjà avancé, même s'il reste à faire, sur l'impact du projet sur la nappe du Plio-Quaternaire sachant que nous nous tournerons vers



vous, M. Loustau, pour la question de l'impact en relais sur la production forestière. »

« On a donc une difficulté liée au fait qu'il faudrait avoir précisé les impacts sur la nappe du Plio-Quaternaire avant de se pencher sur l'incidence sur la forêt. Mais nous allons quand même avancer sur ce deuxième sujet, au moins sur des questions d'ordre méthodologique. »

« L'horaire de fin a été dépassé de dix minutes. Des dates de réunions pour les ateliers ont été arrêtées. Le 13 mai une première réunion de l'atelier 1 qui va s'intéresser à l'impact du projet sur les nappes. Il va nous falloir construire les scénarios à simuler. Il faudra s'entendre sur le futur que nous imaginons en dehors du projet de champ captant, et notamment en matière d'impact du changement climatique. Puis il faudra élaborer, par tâtonnement, un ou plusieurs projets de champ captant de manière à proposer un projet qui n'aura que peu, ou pas du tout, d'impact sur la nappe du Plio-Quaternaire. »

« Le 22 mai est prévue une réunion de l'atelier 2 consacré aux impacts des variations des nappes sur les milieux et les usages. Il faudra identifier les thématiques à traiter de manière à organiser les réflexions en atelier spécialisé comme par exemple sylviculture ou faune piscicole. »

« Le 29 mai est une troisième date retenue mais le sujet n'est pas précisé. Les lieux de réunion ne sont pas précisés car nous allons solliciter les communes du territoire pour nous accueillir. »

M. Ducout : « Une question relative aux contraintes liées à la protection des forages n'a pas été abordée. Dans la mesure où la nappe est profonde, il n'y a pas de raison qu'il y ait des servitudes. On a cette expérience sur notre territoire. Quant à l'impact du changement climatique, il devra être examiné avec attention. Je rappelle enfin notre volonté de transparence, exprimée de concert avec Henri Sabarot, et que nos Commissions locales de l'eau ont un pouvoir qu'elles exerceront dans l'intérêt général. Je rassure ceux qui sont restés sur leur faim, les réunions des ateliers seront l'occasion d'aller plus au fond sur ces sujets ».

M. Camedescasse : « Quelques mots de conclusion : cette réunion était nécessaire. C'était une réunion d'information très complète. Il ne s'agit pas d'acter le projet mais d'examiner les pistes qui s'offrent à nous et que nous examinerons lors des ateliers thématiques. Le caractère hypothétique et loin d'être levé. Les ateliers sont nécessaires. Les impacts sur les nappes ayant à peine été survolés, nous n'avons pas de réponse concernant les milieux associés. »

La réunion s'achève à 17h17.

